

P.N° 85/3/56

SECRETARIAT D'ETAT
AUX FORCES ARMÉES "TERRE"

BUREAU CENTRAL DU RECRUTEMENT

20, Rue de Reuilly, 20

PARIS XII^e

N° 01579 /BCR/ETR.

-:- A T T E S T A T I O N -:-

Le Lt-Colonel, Commandant le Bureau Central du Recrutement, atteste que :
M: MEHLER. Schabbe
né le 14 Mai 1907 à SMATYN. (Pologne)
s'est présenté le 27 Septembre 1939 à la visite médicale, en vue
de contracter un engagement.

Il a été reconnu . . . apte au service militaire.
n'a pas été incorporé

PARIS, le 8 JAN. 1957
P.O. L'Officier Supérieur Adjoint,



P. N° 194/6/56
PARIS, le 8 JAN 1957

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE ET DES FORCES
ARMÉES

Le Lieutenant-Colonel
Commandant le Bureau Central
du Recrutement
à

BUREAU CENTRAL
DU RECRUTEMENT
Caserne de Reuilly
PARIS XII^e

M^{me} MICHEL Arthur
11 Rue St. Thomas
à
REIMS. Mame

N° 01579/BCR/ETR
Référence à Rappeler

--- BORDENEAU D'ENVOI ---

DESIGNATION des PIÈCES	Nombre:	OBSERVATIONS
Cartes latines	: 1	:
Etat signalétique et des	:	: <u>REFERENCE</u>
services de : concernant	:	: Lettre n°
Monsieur MEHLER.	:	: en date du 15-12-1956.
Schalese.	:	: M. JACOBOWICZ Lenzlich.
	:	: est inconnu sur les contrôles
	:	: des Étrangers administrés
	:	: par le Bureau Central de
Classe :	:	: Recrutement - Autre part.
	:	: si M. MEHLER a servi
N° Mlo :	:	: dans une formation polonaise
	:	: constituée en France en 1940,
Recrut. : Bureau Central.	:	: il y a lieu de vous adresser à
	:	: M. le Directeur du Bureau
	:	: d'Archives des Armées Étrangères
	:	: 51 bis Boulevard de Latour
	:	: Mantes sur Seine (Y 92)
	:	: O. L'Officier Supérieur Adjoint.

enveloppe timbrée 15 pour l'envoi

Bureau Central
du Recrutement
Caserne de Reuilly
PARIS - 12^e

Numéro d'incorporation
au Corps le cas échéant :

(1)

N° 1003
DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE

MODÈLE N° 9.

Instruction ministérielle
du 8 juin 1911.

Numéro matricule
du recrutement : 6.32H.LM.
classe 1940 EV.

ÉTAT SIGNALÉTIQUE
ET DES SERVICES (2)

délivré à la demande de la famille
pour

NOM : <u>MELHER</u>		GRADE : <u>1^{re} classe</u>
PRÉNOMS ET SURNOMS : <u>Schable</u>		
ÉTAT CIVIL.		Taille : 1 mètre <u>65</u> centimètres.
Né le <u>14 Mai 1907</u> , à <u>SMATYN</u>		Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
canton d....., département d. <u>Pologne</u>		Marques particulières :
résidant à....., canton d.....		
département d..... Profession d.....		
Fils (3) d..... et		
d....., domiciliés à.....		
canton d....., département d.....		
Marié le à.....		
..... ators domiciliés		
à....., canton d.....		
département d.....		
Autorisation du.....		
NATIONALITÉ (4) : <u>Polonaise</u>		
Jeune soldat (service armé) ou (service auxiliaire) de la classe de 19....., de la subdivision d....., n°....., dans le canton d....., ajourné en 19..... Reconnu apte au service armé en 19....., et classé par le Conseil de révision dans la ^e partie de la liste de recrutement comme (5).....		
Engagé volontaire pour ans, le....., à....., département d.....		
(6)..... dans les conditions prévues par (7).....		
A été classé par le Conseil de révision dans la ^e partie de la liste de recrutement de la classe de 19..... de la subdivision d..... n°..... dans le canton d.....		
DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.		
<u>Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 24 Janvier 1940 à l'Intendance Militaire de Paris au titre des Régiments de Marche de Volontaires Étrangers. Arrivé au camp le 25 Janvier 1940. Aux armées le 3 Juin 1940. Blessé le 13 Juin 1940. Démobilisé et rayé des contrôles le 8 octobre 1940. Réformé PT 40^{re} par la Commission de Réforme de la Seine le 11-11-1940.</u>		
<small>(1) Corps, service, école, organe de recrutement. — (2) Mettre « Extrait de l' » lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (3) Ne pas porter la filiation lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (4) Indiquer, le cas échéant, si le militaire est devenu Français par voie d'option, de naturalisation, de déclaration ou de réintégration. — (5) Compléter, suivant le cas, par les mentions : « bon absent », « fils d'étrangers », « marche avec la classe de... », « omis de la classe de... », « marche avec la classe de... », etc. — (6) Mettre « se trouve » ou « ne se trouve pas ». — (7) Préciser la loi de recrutement et son article.</small>		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES (suite).

CONDAMNATIONS (1).

DÉDUCTION SUR LA DURÉE DES SERVICES (2) : ans, mois, jours.

CAMPAGNES.

INTÉRIEUR : CG sous les 2^o du Général est de Région au 2.11.40 au 2.5.40
AUX ARMÉES : CD sous les 2^o du Général est en Chef au 3.6.40 au 12.5.40
BLESSURE de GUERRE : (C) au 13.6.40 au 12.5.41

BLESSURES, CITATIONS.

Blessé le 13.6.40 près de Tourziens (tranchées) à la jambe gauche par balle

DECORATIONS

Date de libération du service militaire :

Certificat de bonne conduite (3) :

BCR/ETR 12419

19 MAR 1957

A PARIS, le Le Commandant du Bureau Central du Recrutement

CERTIFIÉ par (4)

P.O. L'Officier Supérieur



(1) Ne porter les condamnations que lorsque cette pièce est destinée à l'autorité militaire.

(2) Voir l'article 34 de l'instruction du 8 juin 1911.

(3) Nette, portée sur colonne, elle du 8 juin 1911

(4) Le Directeur régional du Recrutement et de Service.

Modificatif du 25.5.1926 - Bul. Officiel page 919

Il n'est délivré qu'un seul état signalétique et des services ou certificat de services, l'intéressé ou les ayants droit ayant la charge de faire établir ou certifier par le Maire ou le Commissaire de Police les copies qui lui sont nécessaires.